

Séance du 25 juin 2021

L'An deux mil vingt et un, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune de CROTTET, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes (en raison des mesures sanitaires actuelles liées à la COVID 19), à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe LHÔTELAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2021

Date d'affichage : IDEM

Nombre de Conseillers

* en exercice : 17
 * présents : 16
 * votants : 17

Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs	Conseillers	Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
LHÔTELAIS Jean-Philippe	X				MIDAVAINÉ Emmanuelle	X			
TURCHET Caroline	X				PELLETIER Sophie	X			
FAYEMI Dominique	X				QUERTIER Aurore	X			
DURANDIN Patrick	X				GAGNAIRE Jean-Marie	X			
COLLARD Chantal	X				DUBORDIER Damien		X		Georges PONCIN
PONCIN Georges	X				DANNACHER Michèle	X			
LOTTE Bernard	X				DUTARTRE François	X			
REBESCHINI Martine	X				DOUCET Roselyne	X			
PECHOUX Frédéric	X								

Madame Chantal COLLARD a été élue secrétaire de séance

Le procès-verbal des réunions du 30 avril et du 28 mai 2021 ont été adoptés à l'unanimité.

Mr le Maire a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

- Approbation du compte rendu des réunions du 30 avril et du 28 mai 2021
- Compte rendu des derniers Conseils Communautaires et retour d'autres réunions
- Décision modificative 1 (Sol d'une classe de l'école maternelle, sécurisation des bâtiments)
- Elections
- Revente de la ferme des hauts de St Paul
- Infos sur le dossier de la Montée des Abîmes
- Infos sur le nouveau site de la Commune
- Documents d'urbanisme
- Courriers divers
- Questions diverses

Compte rendu des derniers Conseils Communautaires et retour d'autres réunions

Du fait des élections départementales et régionales, le conseil communautaire est décalé au 05 juillet 2021.

Monsieur le Maire donne compte rendu de celui du 31 mai et il rappelle la réunion publique du SCOT le 1^{er} juillet 2021 à 20 h 30 à Replonges.

Madame COLLARD fait le compte rendu de la commission Tourisme et Culture du 15 juin et le transmettra à chacun dès réception.

Patrick Durandin relate la réunion de la commission eau et assainissement du 22 juin. Il précise qu'il y aura un conseil syndical de la Veyle vivante à CROTTET le mercredi 30 juin à 20 h.

Une réunion du SMIDOM en date du 18 juin s'est tenue en visio. Compte rendu en est également donné.

Décision modificative N° 01 (Sol d'une classe de l'école maternelle, sécurisation des bâtiments ...)

Afin de pouvoir changer le type de revêtement du sol d'une classe de l'école maternelle, actualiser le prix d'achat d'une sono, équiper d'alarmes des bâtiments communaux (mairie et bibliothèque) et effectuer des remboursements de location de salles annulées suite aux mesures sanitaires liées à la COVID 19, il y a lieu de modifier le budget 2021 selon le détail ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
FONCTIONNEMENT			
D 023 : Virement section investissement		8 359.00 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		8 359.00 €	
D 678 : Autres charges exception.		1 000.00 €	
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		1 000.00 €	
R 6419 : Remb. rémunérations de personnel			6 523.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges			6 523.00 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers			2 836.00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels			2 836.00 €
Total		9 359.00 €	9 359.00 €
INVESTISSEMENT			
D 21311-245 : SECURITE BATIMENTS		1 542.00 €	
D 21318-133 : Equipement groupe scolaire		5 840.00 €	
D 21318-245 : SECURITE BATIMENTS		777.00 €	
D 2188-151 : Achat div. matériels & mobilier		200.00 €	

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	8 359.00 €	
R 021 : Virement de la section de fonct		8 359.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		8 359.00 €
Total	8 359.00 €	8 359.00 €
Total Général	17 718.00 €	17 718.00 €

Le conseil municipal, après délibération approuve à l'unanimité cette décision modificative n° 1 du budget 2021.

Elections

Le premier tour s'est bien déroulé, tout avait été particulièrement bien organisé. Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus pour leur implication. Le second tour devrait se dérouler dans les mêmes conditions.

Revente par EPF01 à Optimum Lotissement des tènements anciennement cadastrés C 756 ,757 et 758 y compris les frais de portage.

Monsieur le Maire rappelle la décision de préemption du 14 mars 2017 sur les parcelles C 756, 757 et 758 et la délibération du 29 juin 2017 autorisant la commune à signer une convention de portage et de mise à disposition de ce bien avec l'EPF de l'Ain.

Suite au projet de la commune de CROTTET de se séparer de ces tènements, plusieurs lotisseurs ont fait des propositions. Le conseil municipal a apprécié celle d'Optimum lotissement, venu présenté son projet d'aménagement des tènements, lors de la réunion du conseil municipal du 28 mai 2021 et proposant de :

- racheter ce bien de 4 600 m² recadastré AD 70, 71 et 72 à sa valeur d'achat ;
- reprendre également la totalité des frais de portage ;
- démolir à ses frais la maison présente sur le terrain.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de lui confirmer son choix d'autoriser la revente des tènements AD 70, 71 et 72 par EPF 01 à Optimum Lotissement aux conditions énoncées ci-dessus.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- ACCEPTE que l'EPF 01 revende à Optimum Lotissement les tènements cadastrés section AD 70, 71 et 72 (anciennement cadastrés C 756, 757 et 758,) en y ajoutant les frais de portage.
- A bien pris note que cette vente emporte l'acceptation d'Optimum Lotissement de démolir à ses frais le bâti existant sur le bien vendu.
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Monsieur le Maire précise que lors de la rencontre entre Optimum lotissement et l'EPF en date du 18 juin, Monsieur CHABERT a remercié la commune pour la confiance qu'elle accordait à sa société.

Il demande également aux élus de réfléchir sur un nom pour ce lotissement. Chacun est invité à faire part de ses idées.

Infos sur le dossier de la Montée des Abîmes

La demande de subvention a été faite et l'ADIA 01 (Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain) a transmis le projet de marché de maîtrise d'œuvre. Un exemplaire a été envoyé à la commission urbanisme et sécurité routière pour d'éventuelles observations.

La prochaine rencontre avec l'ADIA 01 est prévue le 9 juillet à 8 h 30, le chantier devrait être réalisé vers l'été/automne 2022 après les travaux du syndicat Saône Veyre Reyssoze pour l'eau potable.

Infos sur le nouveau site de la Commune

Parole est donnée à Patrick DURANDIN pour la présentation de l'état d'avancement du site de la commune, un lien est mis à la disposition des élus pour que chacun puisse consulter le site et émettre des remarques positives, négatives ou faire des propositions.

Documents d'urbanisme

Le conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme déposés depuis la réunion du 28 mai 2021.

Droit de Préemption Urbain

Vte PIERI / EBERHARD « 57 allée des Fromentaux »

Vte ARVE LOTISSEMENTS / BERRABHA « lot 3 lotissement les Terrasses »

Vte CTS FAVRE / LAURENT « lieu dit Bief Godard »

Permis de construire

PC 001 134 21 D0010 – Monsieur BERRABHA Abdeljallil et Madame BERRABHA Hanifia demeurant 104 Espace des Champignons – 69400 ARNAS pour la construction d'une maison individuelle située lot 3 « lotissement les Terrasses »

Déclarations préalables

DP 001 134 21 D0031 – Monsieur BALVAY BOURAY Abdellatif demeurant 77 allée du Verger – 01290 CROTTET pour la construction d’une piscine.

DP 001 134 21 D0032 – Madame SPINELLI Sarah demeurant 106 chemin de Saint – Crépin – 01290 CROTTET pour la modification d’ouvertures.

DP 001 134 21 D0033 – Monsieur AYKAC Sadik demeurant 26 chemin du Mortier – 01290 CROTTET pour la construction d’un abri de jardin et clôture.

DP 001 134 21 D0034 – Madame DUBORDIER Nathalie demeurant 147 Impasse des Pommiers – 01290 CROTTET pour la pose d’un portail coulissant.

DP 001 134 21 D0035 – INFINITY ENERGY représenté par Monsieur ROCHE Jérémy demeurant 7 rue des Maraichers – 69120 VAULX-EN-VELIN pour la pose de panneaux photovoltaïques situé 885 route de la Madeleine à CROTTET.

DP 001 134 21 D0036 – Monsieur FIORANI Gilbert demeurant 225 rue de la Villeneuve – 01290 CROTTET pour la pose de panneaux photovoltaïques.

DP 001 134 21 D0037 – Monsieur PUGET Bruno demeurant 11 chemin des Creuses – 01290 CROTTET pour la construction d’une pergola.

DP 001 134 21 D0038 – Monsieur COLANDONIO Gino demeurant 104 allée du Colombier – 01290 CROTTET pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Courriers divers

Une formation pour le balisage des chemins est prévue à Cormoranche-sur-Saône le 13 juillet 2021 pour les référents « sentiers de randonnées ».

Questions diverses.

Caroline TURCHET fait le compte rendu du conseil d’école qui s’est tenu le 17 juin 2021. A la rentrée l’effectif de l’école devrait être de 179 élèves, très proche de l’effectif de l’année passée.

Rien ne restant à l’ordre du jour, M. le Maire déclare la session close.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
La séance est levée à vingt-deux heures vingt minutes.

LHÔTELAIS	TURCHET	FAYEMI	DURANDIN	COLLARD	PONCIN
LOTTE	REBESCHINI	PECHOUX	MIDAVAINÉ	PELLETIER	QUERTIER
GAGNAIRE	DUBORDIER Excusé	DANNACHER	DUTARTRE	DOUCET	